

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE
TABLE DES MATIÈRES**

31 MARS 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

1 - 3

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

4

Évolution des actifs nets

5

Bilan

6

7

Notes complémentaires

8 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux Membres de Centre d'Action Bénévole Les Artisans de l'Aide

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de dons, de campagnes de souscription, de dîners communautaires, de transport et d'activités promotionnelles dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs à notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

⁽¹⁾ *Roche Legault*

Montréal

Le 28 octobre 2020

⁽¹⁾ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A122727

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

Fonds des	opérations	Transport	Popote	Carrefour 50 plus	ITMAV	Proches	Aidants	Désencom- brement	d'immobi- lisations	Total	Total
2019	2020									2019	2020
Produits	324 744 \$									324 744 \$	324 744 \$
Subventions - PSOC											
Subventions - FRASIA											
Subvention - MFA											
Subventions - Appui Laurentides					45 667						
Contributions - Transport		110 718					41 613				
Contributions - Popote			41 159								
Contributions - Carrefour 50 Plus				64 757							
Contributions - Salon des aînés											
Subventions - Autres	2 891										
Campagnes de financement et dons	2 866							2 058			
Intérêts et autres revenus	3 944										
Produits	334 445	110 718		64 757	45 667	41 613		2 058		640 417	640 417
Salaires, charges sociales et sous- traitance	102 233	65 291	43 593	99 011	43 276	38 983				392 387	392 387
Loyer	26 063									26 063	26 063
Papeterie et frais de bureau	18 147			1 527	650					26 063	26 063
Publicité et promotion	1 250			254	186	211				20 324	20 324
Activités sociales	7 727									1 901	1 901
Télécommunications	4 488									7 727	7 727
Entretien et réparations	5 725				330	360				5 178	5 178
Matériaux et contenants	275		4 631			158				8 801	8 801
Déplacements	279	104 374	5 581		1 225	1 150				5 064	5 064
Assurances	2 315									112 609	112 609
Intérêts et frais bancaires	457									2 315	2 315
Taxes et permis	998									457	457
Coûts et formation	20									998	998
Nourriture	1 308		26 676			751				771	771
Honoraires professionnels	9 986									27 984	27 984
Amortissement - immobilisations corporelles	-									9 986	9 986
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	181 271	169 665	81 499	100 792	45 667	41 613		2 058	1 201	623 766	644 494
	153 174 \$	(58 947) \$	(40 340) \$	(36 035) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(1 201) \$	16 651 \$	10 818 \$

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

AU 31 MARS 2020

	Non affectés	Fonds d'immobilisation:	Total 2020	Total 2019
SOLDE AU DÉBUT	152 545 \$	2 469 \$	155 014 \$	144 196 \$
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	17 852	(1 201)	16 651	10 818
SOLDE À LA FIN	170 397 \$	1 268 \$	171 665 \$	155 014 \$


**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

BILAN

AU 31 MARS 2020

	Fonds d'opérations	Fonds d'immobilisations	Total 2020	Total 2019
ACTIF				
COURT TERME				
Encaisse	149 813 \$	- \$	149 813 \$	172 272 \$
Dépôts à terme, portant intérêts à 1,15% (1,15% en 2019)	20 287	-	20 287	20 000
Débiteurs (Note 3)	28 312	-	28 312	20 905
Frais payés d'avance	984	-	984	1 522
	199 396	-	199 396	214 699
DÉPÔTS À TERME , portant intérêts de 1,45% à 1,6% (1,15% à 1,45% en 2019)	45 000	-	45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	-	1 268	1 268	2 469
	244 396 \$	1 268 \$	245 664 \$	262 168 \$
PASSIF				
COURT TERME				
Créditeurs (Note 5)	33 156 \$	- \$	33 156 \$	79 970 \$
Revenus reportés (Note 6)	40 843	-	40 843	27 184
	73 999	-	73 999	107 154
ACTIFS NETS				
Non affectés	170 397	-	170 397	152 545
Investis en immobilisations	-	1 268	1 268	2 469
	170 397	1 268	171 665	155 014
Engagement contractuel (Note 8)	244 396 \$	1 268 \$	245 664 \$	262 168 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Administrateur


Administrateur

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE
FLUX DE TRÉSORERIE**

AU 31 MARS 2020

	Total 2020	Total 2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	16 651 \$	10 818 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement - immobilisations corporelles	1 201	2 614
	17 852	13 432
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 7)	(40 024)	(14 723)
	<u>(22 172)</u>	<u>(1 291)</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition dépôts à terme	-	1 500
	(287)	-
Acquisition - immobilisations corporelles	-	(2 113)
	<u>(287)</u>	<u>(613)</u>
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE		
	(22 459)	(1 904)
ENCAISSE AU DÉBUT		
	172 272	174 176
ENCAISSE À LA FIN		
	149 813 \$	172 272 \$

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

NOTE 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec et est inscrit auprès des autorités fiscales en tant qu'organisme de bienfaisance sous le numéro 119014470RR0001. Son objectif est de fournir des services de soutien à domicile dans la MRC de Deux-Montagnes et du Sud de Mirabel.

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté à titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant qui doit être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de contributions sont constatés au moment où les services sont rendus.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont constatés au moment où ils sont gagnés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et la périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Période</u>
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme ainsi que des contributions-déplacements et des autres débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des salaires et vacances à payer.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

NOTE 3 - DÉBITEURS

	2020	2019
Contributions - déplacements	4 023 \$	5 207 \$
Taxes de vente à recevoir	12 972	13 890
Autres débiteurs	-	1 808
Subventions à recevoir	11 317	-
	28 312 \$	20 905 \$

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019
Mobilier et équipement	14 871 \$	13 603 \$	1 268 \$	2 469 \$

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

NOTE 5 - CRÉDITEURS

	2020	2019
Comptes à payer et frais courus	1 903 \$	- \$
Salaires à payer	9 978	21 931
Vacances à payer	20 889	58 039
Sommes à remettre à l'État	386	-
	33 156 \$	79 970 \$

NOTE 6 - REVENUS REPORTÉS

SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

Moins : montant constaté à titre
de produit de l'exercice
Plus : montant reçu pour l'exercice
suivant

	2020	2019
	27 184 \$	60 157 \$
	(158 518)	(172 402)
	172 177	139 429
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	40 843 \$	27 184 \$

NOTE 7 - FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :

Débiteurs	(7 407) \$	25 352 \$
Frais payés d'avance	538	525
Créditeurs	(46 814)	(7 627)
Revenus reportés	13 659	(32 973)
	(40 024) \$	(14 723) \$

NOTE 8 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, à louer un espace jusqu'au 31 décembre 2023. Les paiements minimums futurs pour les quatre prochains exercices sont :

2021	25 873 \$
2022	25 873 \$
2023	25 873 \$
2024	19 405 \$

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

NOTE 9 - VENTILATION DES CHARGES

Toutes les charges sont imputées directement au projet pour lequel elles ont été engagées, à l'exception des salaires qui sont répartis en fonction des heures travaillées.

NOTE 10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidité suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.